



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 15 SP 3

PV téléphonique de la Commission Sportive du 23 juillet 2025

Président : M. TRINQUESSE Jean-Louis

Présents : MM., Mickaël ROMOJARO et SCHMINKE Didier

Assiste : Mme FOREY Stéphanie (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 13h00

Demande Clubs – Calendriers Jeunes et Seniors 2025/2026

La Commission prend note du courriel du club d'Auxerre Stade, modifiant sa demande :

- **Stade Auxerrois** : Programmer toutes les rencontres de leur équipe U15 le samedi à 14h00
- **Cerisiers** : Demande que leur équipe réserve (D3) joue dans le même groupe que la saison 2024/2025
- **Chevannes** : Demande d'alternance entre les Seniors et les U18
Demande d'alternance entre l'équipe U18 et l'équipe U15

Homologation de tournoi

La commission, en lien avec la commission technique, homologue le tournoi suivant :

- Toucy : Tournoi Séniors le 10 août 2025

Elle rappelle au club de Toucy que les demandes d'homologations de tournois doivent être déposées au District au minimum 1 mois avant la date concernée.

Concernant la demande d'homologation de tournoi du club de Charmoy, la commission reporte sa décision à sa prochaine réunion.

Formation des groupes Seniors – Saison 2025 / 2026

La Commission procède à la modification des groupes Seniors du Championnat Départemental 2 sur la base du PV du Comité de Direction en date du 23 juillet 2025.

Les groupes sont constitués comme suit :

DÉPARTEMENTAL 2

Groupe A

- 1) AILLANT 1
- 2) APPOIGNY 3
- 3) ENTENTE FLORENTINOISE 2
- 4) GATINAIS 1
- 5) GRON VÉRON 1
- 6) JOIGNY 2
- 7) MONT SAINT SULPICE 1
- 8) PARON 2
- 9) SENS JEUNESSE 1
- 10) SERGINES 1
- 11) ST DENIS LES SENS 1
- 12) VINNEUF COURLON 1

Groupe B

- 1) AUXERRE SC 2
- 2) AVALLON FCO 2
- 3) COULANGES LA VINEUSE 1
- 4) ECN 2
- 5) GURGY 2
- 6) HÉRY 1
- 7) MAGNY 2
- 8) TANLAY 1
- 9) TONNERRE 2
- 10) SEREIN 1
- 11) TOUCY 2
- 12) VARENNES 2

Fin de la réunion : 13h30

Le Président

Trinquesse Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».